

# Un roi-homme d'affaires, des géographes et le tracé des frontières de l'État *indépendant* du Congo (Zaire)

René de Maximy\*  
Marie-Christine Brugailère\*\*

Ce n'est pas la Conférence internationale africaine, qui ne fut qu'« une solennelle mais vaine manifestation de bonne volonté diplomatique » (R. de Caix de Saint-Aymour), qui créa vraiment l'État indépendant du Congo, mais l'opiniâtreté et l'adresse de Léopold II. Cependant cette conférence (1884-1885) lui permit de parfaire son entreprise de mainmise conventionnelle sur la partie la plus vaste du bassin du Congo (fleuve Zaïre des Portugais et des Zaïrois).

## Léopold II et la Conférence internationale géographique de Bruxelles

Bien intéressante entreprise que celle de Léopold II ! Les géographes en furent les parrains, le roi des Belges l'inventeur et le promoteur, la géographie la grande débauchée car elle fut utilisée par tous et soumise à tous les excès. Quant à la politique, elle apparaît en toute cette affaire comme une naïve qui se croyait délurée. Le Zaïre actuel est le fruit direct de cette convergence. À étudier cette question on ne peut que saluer l'esprit « retors » de Léopold II qui sut croire en ses passions, les faire partager à quelques aventuriers et à ses féaux, en calculer le coût et évaluer la portée de ses investissements.

---

\* Géographe, ORSTOM, Paris.

\*\* Historienne, ORSTOM, Paris.

Tout a été dit et écrit sur la naissance de l'État indépendant du Congo et sur la délimitation de ses frontières. Nous n'avons pas l'innocence de prétendre apporter du nouveau là-dessus. Cependant nous allons tenter de privilégier, à travers les intentions et les actions, l'approche géographique et géopolitique qui en fut faite. Nous évoquerons également, à travers la lecture du *Journal des débats* essentiellement, les réactions des gens informés d'alors.

Dans les années soixante-dix-quatre-vingt du siècle dernier, le monde s'ouvre aux conquêtes techniques de l'Europe occidentale, la vapeur en est la principale force motrice : steamers et railways pour parler anglais comme Jules Verne. « Les Puissances » s'affrontent à fleurets mouchetés et la conquête de l'Afrique n'apparaît dans la grande compétition que comme un des soucis mineurs des chevaliers d'industrie, des financiers, des diplomates et des politiques. C'est aussi un continent fantastique et fantasmagorique qui autorise toutes les élucubrations, tous les récits les plus délirants. À travers elle, un romantisme romanesque et exotique fleurit. En France, le *Journal des voyages* en est le grand vulgarisateur, aux récits palpitants publiés en feuilleton. Exagérant les faits divers que rapportent les explorateurs, il relate mille histoires invraisemblables que l'on croit plus ou moins. Dans les années 1880, les aventures de Friquet, titi parisien malin, sans cesse rescapé d'un complot, d'une attaque ou d'une charge de buffles, tiennent en haleine les lecteurs demeurés honteusement à Paris et dans les salons provinciaux, encaimés dans leur fauteuil. Les lions, les tigres, toutes sortes d'indigènes, tous aussi féroces et dévoués les uns que les autres, accompagnent ses longues marches à travers la planète.

Mais il n'y a pas que les lecteurs de belles aventures qui rêvent d'Afrique, il y a aussi ceux qui justement répandent ces histoires : les directeurs de journaux, et ceux qui, peu ou prou, les vivent : les explorateurs et les voyageurs, missionnaires, géographes, médecins, officiers ou commerçants ; et aussi Léopold II qui forme une catégorie à lui tout seul. Ce dernier mérite qu'on s'y arrête pour déjà en faire un portrait significatif, car c'est le personnage central de toute cette affaire.

Bien qu'Henri Pirenne, et avant lui E. Banning et A.J. Wauters en aient donné une image flatteuse, il n'est pas exactement le philanthrope et bienfaiteur des histoires édifiantes. Vandennepereboom, ministre belge de l'Intérieur, écrivait à son sujet en février 1866 : « Il a du talent, du tact, du jugement ; il a beaucoup vu, il sait beaucoup de choses, mais c'est, je pense, un malin, il est retors, plaide le

faux pour soustraire ses pensées intimes à son contradicteur. » Et le roi son père disait déjà : « Léopold est madré, rusé » (cités par Roeykens).

On relève également dans l'*Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des Archipels*, un portrait en quelques lignes : « Passionné depuis sa jeunesse par la géographie et par la colonisation, le roi des Belges incarnait, lui, la mentalité du capitaliste à l'affût d'investissements profitables. Il avait tenté de convaincre les Belges libre-échangistes, de l'utilité des colonies » (t. II, chap. « Le partage de l'Afrique »).

C'est ainsi que Léopold II songe à établir un empire colonial. Il cherche à faire entrer dans ses vues les géographes et voyageurs-explorateurs, souvent officiers, qui remontent les fleuves africains, cheminent sur les pistes des savanes ou des forêts et, partout, dessinent des paysages, progressent à la boussole, font le point, dressent des itinéraires qu'ils reportent sur les taches blanches que les cartes d'Afrique révèlent en leur intérieur. Comme aux beaux temps des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles les faiseurs de portulans, les géographes fabriquent alors des images, la vision révélée que l'on a du « continent mystérieux », interprétant l'inédit, devinant l'indicible. De ces géographes, celui qui dans les années 1880-1890 mérite le plus d'attention est A.J. Wauters, rédacteur en chef du *Mouvement géographique international*, journal paraissant chaque quinzaine de 1884 à août 1914. C'est l'organe médiatique déclaré de l'Association internationale du Congo, puis celui de l'État indépendant du Congo dès 1885, et il continuera à paraître après 1908, quand on parlera du Congo belge.

Léopold II donc, féru de géographie, curieux du monde et désireux de tirer partie de sa fortune, arrive à la conclusion que c'est en Afrique qu'il a le plus de chances de se constituer un empire. Devant les appétits de la France et de l'Angleterre il renonce aux régions du fleuve Niger : en Afrique méridionale il y a encore l'Angleterre et les Hollandais, les Allemands se manifestent à travers leurs sociétés de commerce. La vallée du Nil, il y songe, mais avec prudence et calcul, on le verra. En attendant les Anglais parlent déjà d'une liaison Le Caire-Le Cap par le rail, qui se heurte à un projet portugais de l'Atlantique à l'Indien. Aussi s'arrête-t-il à l'Afrique centrale, équatoriale, qui pourrait être pénétrée soit à partir de la côte de Zanzibar et des grands lacs, soit à partir de l'embouchure du Zaïre ou de l'Ogooué où commencent à s'installer les Français.

Cette région intéresse suffisamment l'opinion pour que le *Daily Telegraph* et le *New York Herald Tribune* y envoient un journaliste aventurier, H. M. Stanley, à la recherche de Livingstone ; puis ensuite pour que celui-ci entreprenne la

traversée d'est en ouest du continent, avec une troupe de Zanzibarites. Mais curieusement c'est sur les cartes un grand blanc dont Anglais et Français, en concurrence ailleurs, se désintéressent. Léopold II a saisi l'intérêt d'être le premier en ces lieux. Il étudie les méthodes susceptibles de lui être utiles pour réaliser son projet obsessionnel de créer un empire colonial. C'est ainsi que Ferdinand de Lesseps, qu'il connaît personnellement, le convainc de l'intérêt d'agir hors des organisations étatiques, par le biais de sociétés privées, indépendantes, dont le capital provient de souscripteurs nombreux, porteurs de quelques parts chacun. Cela assure une indépendance d'action et une neutralité profitables aux échanges commerciaux. Le percement de l'isthme de Suez s'est fait de cette manière et par des accords passés avec les autorités locales.

De même, la manière de procéder du colonel Gordon, dans son exploration-conquête de la vallée du Nil et du futur Soudan anglo-égyptien, lui démontre l'intérêt d'une pénétration s'appuyant sur des postes distants les uns des autres de deux jours de marche et servant de points d'appui, de bases d'action et de moyens pour contrôler les régions nouvellement explorées. L'ouvrage qu'a écrit Schweinfurth, voyageur-explorateur allemand, et qui est publié en version française sous le titre *Au cœur de l'Afrique, 1861-1871. Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, renforce les idées de Léopold. Surtout que Schweinfurth assure que l'un des moyens les plus efficaces de supprimer la traite des Noirs est la « formation de grands États nègres, qui réuniraient les territoires les plus exposés aux raptés, et qui seraient placés sous le protectorat des puissances européennes » (cité par Roeykens). Voici la justification humanitaire, « civilisatrice » et « philanthropique », pour user du vocabulaire de l'époque, dont Léopold II a besoin pour faire progresser son projet colonial sans inquiéter. C'est aussi l'expression de ses plus profondes convictions : propager « la Civilisation », ce qui n'est pas du tout contradictoire avec l'idée « d'ouvrir l'Afrique au commerce ».

Ainsi le choix est fait :

- région à « civiliser » : Afrique équatoriale ;
- point de départ de la pénétration du continent : côtes atlantiques ;
- techniques de conquête : remontée des voies navigables autant que possible, implantation de chaînes de stations judicieusement distribuées, comme cela se pratique au Gabon ;
- hommes : explorateurs, voyageurs décidés, aventuriers, pourvu que tous soient prêts à partager ses idées. Cependant il reste à définir l'importance des

expéditions à mener. À l'époque, les savants et les géographes se préoccupaient beaucoup des difficultés de voyager en Afrique. Ils comparaient les systèmes suivis par les explorateurs et préconisaient les voyageurs isolés, ou par deux, plutôt que les expéditions de trop d'envergure ;

— financement : souscription populaire, dons et dotations éventuelles, cassette royale ;

— organisation juridique, image de marque internationale et base logistique assurée : association internationale à créer, « œuvre scientifique et humanitaire », solution souple à l'extrême qui ne risque pas d'inquiéter les puissances très attentives à protéger leur liberté de conquête.

Léopold II écrivait déjà, en décembre 1866, au comte de Borchgrave d'Alténa : « une société composée en majorité de capitalistes belges, ou ayant seulement son siège chez nous et des souscripteurs partout, devient un être impersonnel et universel qui peut tout tenter » (cité par Roeykens). Déjà aussi F. de Lesseps signalait que l'exclusion de tout favoritisme à l'égard d'une nation déterminée assurait une « liberté en égalité complète pour tous dans le domaine commercial ».

Le roi des Belges prépare donc son affaire dans la discrétion qui sied à ses projets. Le baron de Lambermont, son secrétaire particulier, diplomate averti et très efficace, le seconde. E. Banning, archiviste des Affaires étrangères, érudit, étudie toutes les informations provenant d'Afrique, établit une solide documentation et détermine au mieux les lieux possibles d'implantation de futures stations sur la route de la pénétration. A cet effet les connaissances géographiques les plus récentes sont compilées, classées, analysées, évaluées. Enfin, « au cours de l'été de 1876 le Roi conçut le dessein de réunir en son Palais les principaux voyageurs africains et des géographes notables de l'Europe, en leur associant un certain nombre de compatriotes » (E. Banning).

Du 12 au 19 septembre 1876 se tient à Bruxelles, au palais royal, la Conférence internationale de géographie. L'événement n'est pas exceptionnel si ce n'est la participation active du roi. En effet, l'année précédente, il y a déjà eu un Congrès international des sciences géographiques à Paris. On y a beaucoup parlé de la pénétration de l'Afrique et de l'abolition de la traite. Mais cette fois-ci les invités sont choisis en fonction du projet léopoldien. Le dosage en est remarquable : dix Belges, trois Autrichiens, quatre Français, dix Britanniques, un Italien, un Russe, quatre Allemands. Mais il y a de tout :

— des voyageurs et explorateurs : Schweinfurth, Nachtigal, Rohlf's (All.), Duveyrier, le marquis de Compiègne (Fr.), J. A. Grant, V. L. Cameron (G.-B.) ;

— les présidents de Sociétés de géographie de Vienne, Berlin, Paris, Londres, Mons, Saint-Pétersbourg ;

— des hommes politiques comme sir Bartle Frere, vice-président du Conseil de l'Inde, et le baron de Hoffmann, ministre autrichien des Finances ;

— des financiers ou des gens capables de convaincre d'éventuels souscripteurs. Ce sont surtout des Britanniques, comme M. W. Mackinnon, grand financier et commerçant de Liverpool, sir T. Fowell Buxton, sir J. Kennaway et sir Harry Verney, très connus sur la place de Londres. Il faut noter également un Belge, J. Quairier, directeur de la Société générale ;

— des anti-esclavagistes et des anti-colonialistes notoires, car il faut tranquilliser l'opinion publique internationale, et d'abord belge, très méfiante vis-à-vis des projets du roi.

D'ailleurs la distribution des Belges est significative : trois inconditionnels proches du roi, un universitaire de chacune des trois universités belges, deux anti-esclavagistes notoires (dont un des universitaires), un franc-maçon notable très important du Conseil provincial de Brabant, un financier et un bourgmestre représentant les administrations communales.

Il s'agit pour Léopold II de faire entrer dans ses vues tout ce beau monde. Il a une semaine pour y parvenir. Il annonce la couleur qu'il a décidé de présenter pour justifier ses ambitions, il parle d'« ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières » et propose la création « des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés ». En février 1896, Lambermont écrira, précisant bien les objectifs tout en demeurant fort prudent : cette conférence « avait pour but d'explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, de faciliter l'ouverture des voies qui feraient pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, de rechercher les moyens de mettre un terme à la traite des esclaves » (cité par Roeykens).

Le discours habile du roi n'abuse pas ceux qui pratiquent déjà une politique coloniale en Afrique. C'est pourquoi, très vite, un clivage s'opère entre la position de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie, puissances coloniales qui montrent une certaine réticence au projet d'Association internationale africaine fonctionnant sans garantie (ne serait-ce qu'officieuse) de gouvernement de quelque puissance européenne, et la position de Léopold, avantageusement présentée par

ses fidèles amis et fortement soutenue par les Allemands et les Autrichiens qui acceptent ses vues. Malgré le vice-amiral de La Roncière Le Noury, président de la Société de géographie de Paris, Lambermont fait avancer les choses dans le sens prévu par le roi : l'Association internationale africaine est créée. Léopold en est le président, le secrétaire général, Greindl, est belge, le Comité central comprend également un Français, un Anglais et un Allemand : ce qui donne la prépondérance aux partisans d'une association totalement indépendante des États.

Les statuts sont définis selon les vœux du roi des Belges et l'Association se choisit un drapeau. Dans chaque pays ou chaque grande ville se créent des comités sous la responsabilité d'une Société de géographie et liés organiquement au Comité central de Bruxelles. Les Français et les Anglais cependant créent des comités autonomes, car s'ils acceptent l'Association, c'est avec une véritable méfiance.

Dès lors l'Association internationale africaine se maintiendra de 1876 à 1885, mais comme une entité juridique essentiellement, du moins dans ses activités d'exploration, car très vite, afin d'avoir les coudées franches, Léopold II va susciter la création d'un Comité d'études du Haut-Congo qui aura une finalité beaucoup plus politique et impérialiste que l'Association dont il sera l'avatar.

Avant d'en parler, il paraît utile de préciser ce que l'on entendait en 1876 par « station hospitalière » et « ouverture de voies de pénétration », deux concepts opératoires formulés à Bruxelles et qui deviendront des objectifs quelque peu dévoyés sur le terrain.

Les « stations hospitalières » dans leur formulation première doivent être des points d'accueil et d'étape pour tous voyageurs-explorateurs dont les entreprises sont pacifiques et conformes aux buts exprimés par les statuts de l'Association. Elles peuvent servir de point de ravitaillement et de base arrière à toute exploration scientifique et civilisatrice. Le terme d'hospitalier fait songer aux Croisades et aussi, un peu, à ces hospices que les moines entretenaient aux cols les plus hostiles des Alpes : Saint-Bernard, Mont-Cenis ou Mont-Genèvre, par exemple. Les stations sont là pour ceux qui veulent « faire des observations astronomiques et ethnologiques... étudier les langues du pays... dresser des cartes... former des collections de botanique, de zoologie et de géologie... L'action civilisatrice des stations devra aussi avoir pour effet la suppression de la traite des esclaves » (Lambermont). L'Afrique équatoriale, grâce à l'Association internationale, s'ouvre à tous sans distinction de religion, ni de nationalité.

L'ouverture de nouvelles voies de pénétration consistera le plus généralement en reconnaissance de cours d'eau navigables, de pistes praticables pour passer d'un

bassin à un autre ; en relevés géographiques des points de passage obligés et en élaboration de cartes, d'ailleurs fréquemment inexactes, sans que ce soit toujours involontaire. Le flou permet en effet de se réserver les bénéfices d'une découverte, d'où les interminables discussions concernant notamment, dans les années 1880, la localisation du cours de la Licona, de l'Oubangui et de l'Uele.

### Le Comité d'études du Haut-Congo

Assez satisfait de la création de l'Association internationale africaine, Léopold II garde dans l'esprit l'idée de rassembler autour des stations hospitalières envisagées, et sous leur protection, des petits royaumes nègres qui pourraient être, à terme, fédérés sous le drapeau et l'autorité de l'AIA. Il cherche l'occasion de faire avancer ce projet. L'arrivée de Henry Morton Stanley à Boma, le 9 août 1877, après avoir descendu la Lualaba depuis Nyangwe et démontré que cette rivière se confond avec le Congo, ne le laisse pas indifférent. Le 13 janvier 1878, Stanley débarque à Marseille où Greindl et Sanford (américain) l'attendent et l'invitent à Bruxelles au nom du roi. L'entrevue a lieu le 10 juin de la même année. Stanley est réticent, susceptible. Léopold le convainc autant par les propositions financières qu'il lui fait (1 000 livres/an sur sa cassette personnelle, 1 000 livres/an payées par l'AIA ; cinq ans au service du roi ; trois ans, prolongeables, au service de l'AIA) que par l'intérêt qu'il manifeste pour l'exploit de sa traversée du bassin du Congo.

On en vient aux réalités congolaises. Léopold II propose « d'ouvrir le bassin [du Congo] au commerce et pour cela [de] vaincre l'obstacle des cataractes ». Stanley envisage la construction d'un chemin de fer doublant les rapides entre le bas fleuve et le Pool. Ils sont l'un et l'autre conscients de l'intérêt commercial du haut fleuve et de l'immense bassin qu'il reste à reconnaître. Cependant cette nouvelle approche de l'avenir africain ne peut convenir exactement à l'Association internationale qui n'est pas aussi clairement tournée vers des objectifs commerciaux, encore moins — ce que pense le roi mais qu'il ne dit pas — vers la conquête coloniale. Ce ne sont pas les mêmes souscripteurs qui se mobilisent pour la science et pour porter la civilisation à des peuples encore inconnus ou mal connus, ou pour le commerce et le profit... Il y faut plus de moyens et de liberté d'action. Surtout ne pas avoir à en référer à chaque pas aux comités de l'Association, à l'agrément des Sociétés de géographie étrangères, notamment



anglaises ou françaises. Un gros financier, Lambert, s'intéresse et propose de créer une société internationale de commerce. Une grande compagnie de Rotterdam, déjà établie à l'embouchure du Congo, se montre également intéressée.

Le 25 novembre 1878 a lieu, au palais de Bruxelles, la réunion constitutive du Comité d'études du Haut-Congo (dont les statuts ne furent jamais publiés). Il n'y est question que du développement du commerce et de l'industrie. Aucun objectif politique n'est envisagé. Tout protectionnisme d'État est banni du projet. Il s'agit de favoriser la liberté du commerce pour tous, sans exclusive. « L'objet de la présente convention et de la constitution du fonds repris en l'article 1 (art. 1. Il est formé d'un fonds perdu d'étude d'un million de francs) est exclusivement de poursuivre les études et expériences nécessaires pour rechercher s'il est possible d'établir, par un moyen quelconque, une communication facile entre le bas Congo et le haut Congo et de créer des relations commerciales suffisantes pour défrayer la compagnie de transports dans un terme appréciable » (texte de la déclaration de constitution du CEHC). Afin d'avoir une liberté d'action, Léopold et ses amis (Lambermont) font prendre au conseil d'administration du nouveau Comité toutes les décisions d'intérêt général et statutaires. Tout pouvoir d'exécution est délégué à son président, le colonel Strauch, et à un conseil restreint qui l'assiste. Strauch enverra les instructions ultérieures seul, ce qui donne toute liberté d'action à Léopold II dont il est l'homme lige.

Ainsi, au début de 1879, le roi des Belges dispose d'une entreprise privée et internationale, non dépendante d'une puissance étatique quelconque, ce qui va à l'encontre des usages politiques de la France et de la Grande-Bretagne, mais aussi, dans les années à venir, de l'Allemagne dont les us s'aligneront sur ceux des deux puissances coloniales les plus dynamiques (les canonnières de Bismarck dans la baie d'Angra Pequena). Cependant, afin de neutraliser toute action de ces puissances amies qui pourraient entraver les actions du CEHC, l'Association va pratiquer la politique du fait accompli. En fait, le Comité d'études, « société en participation », dont Lambert est le plus important souscripteur (275 000 francs), a été créé pour conforter la « Société internationale de transport en Afrique » et « la Société internationale de commerce en Afrique », sociétés par actions. Cela se passe d'ailleurs dans l'indifférence quasi totale des opinions publiques, des politiciens et des diplomates qui pratiquent un jeu encore très européocentré.

Stanley a reçu des instructions très claires :

- ouvrir une route doublant les rapides du Congo dans la région des cataractes ;
- installer des stations et acheter des terrains autour d'elles ;
- acquérir des terrains de part et d'autre du tracé de la route projetée ;
- empêcher d'éventuelles interventions étrangères malintentionnées qui mettraient le projet en échec ;
- agir au nom de l'indépendance du Comité et sous le drapeau de l'AIA.

Il s'agit bien de créer une voie de pénétration ponctuée de stations échelonnées, conformément aux projets léopoldiens. Cette voie doit permettre le libre exercice du commerce vers le Pool (où le Congo redevient navigable) et la future construction du chemin de fer. Rien ne peut mieux motiver Stanley qui voit ainsi valoriser considérablement sa traversée de l'Afrique. Strauch précise (août 1879) : « lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre... Cette constitution... est nécessaire pour donner de la légalité à l'entreprise, pour lui donner une vraie existence et pour assurer sa durée dans l'ordre d'idées qui a donné naissance au Comité du Congo » (cité par Roeykens). C'est clair. Et il est clair également que ça ne doit pas être clair pour les autres, dans l'immédiat. C'est pourquoi ces directives ne seront données à Stanley qu'à Gibraltar. Celui-ci, en quelque sorte, doit devenir l'unique « chef supérieur » des petits États nègres regroupés et fédérés sous l'autorité des stations qui fonctionneront elles-mêmes comme des petites républiques. « Cela créait en Afrique un État africain de type nouveau, dont le chef servait le Comité, c'est-à-dire Léopold » (H. Brunshwig) qui d'ailleurs avait écrit : « Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre », confirmant ainsi les propos de Strauch.

Pendant, parmi les fondateurs du CEHC, l'Afrikaansche Handelsvereniging hollandaise, participante active à la création des sociétés de commerce et de transport, a préservé sa zone d'influence. « Il sera stipulé que la société de commerce ne pourra étendre ses opérations au-dessous des chutes de Yellaba, aussi longtemps que l'Afrikaansche Handelsvereniging exploitera le pays situé au-dessous des chutes de Yellaba. » Ces chutes sont les premiers rapides sur le Congo en remontant depuis l'embouchure, à la hauteur de Vivi et de l'actuelle Matadi (cf. carte). En contrepartie « l'Afrikaansche Handelsvereniging promet, outre sa souscription présente et future, l'hospitalité la plus large dans ses factoreries jusqu'au départ pour l'intérieur, les conseils et contours de ses employés pour la



préparation du voyage, le tout gratuitement » (déclaration de constitution du CEHC).

Or cette société hollandaise, au moment où Stanley commence son voyage, se trouve en faillite. Léopold II, prétextant de cela, annonce alors le 17 novembre 1879 la réorganisation du Comité. Il propose de rembourser tous les souscripteurs et de tout prendre à sa charge. Il devient ainsi le seul maître du projet. Il voit d'ailleurs beaucoup plus grand puisqu'il songe à une expédition parallèle à celle de Stanley, mais partant de l'Est africain pour pénétrer le continent en créant une route jalonnée par une chaîne de stations. Gordon en prendrait la direction. Mais cela tourne court, Gordon n'est pas disponible et les Anglais se montrent réticents.

La réorganisation du CEHC se traduit par sa disparition et son remplacement, toujours avec le même drapeau, par l'AIC, Association internationale du Congo. Il n'existe pas de document relatif à ce dernier organisme, Léopold II ayant volontairement maintenu les choses dans le vague. Les contraintes pesant sur l'action du CEHC, dans la partie navigable du bas Congo, sont ainsi levées avec la disparition de la compagnie hollandaise et la création de l'Association internationale du Congo.

### Stanley-Brazza

« L'obstacle à craindre était que Brazza et le docteur Ballay dont la fin de ce texte [les instructions envoyées par Strauch à Stanley lors de son passage à Gibraltar, en septembre 1879] prévoyait le retour en Afrique agissent officiellement au nom d'une grande puissance et annexent le Congo à la France » (Brunschwig). En effet Brazza a appris à son retour en France qu'en remontant l'Ogooué, il ne s'est trouvé qu'à deux ou trois jours de marche du Pool. Il ne peut rester sur cette frustration. En outre, il connaît les projets de Léopold II qui l'a pressenti, en vain, pour participer à sa grande œuvre. Aussi remue-t-il ciel et terre pour repartir, jusqu'à ce que le comité français de l'AIA, présidé par F. de Lesseps, et la Société de géographie de Paris lui fournissent les moyens de poursuivre son exploration-conquête. Il est mandaté pour choisir l'emplacement d'une station hospitalière et scientifique sur le haut Ogooué. Mais en vérité, et au-delà de cette mission officielle, il veut chercher ensuite à gagner le Pool en ouvrant une voie de pénétration française. Ses projets sont d'ailleurs connus à Paris. Ainsi commence, avant qu'elle soit désignée de ce nom par Jules Ferry,

« la course au clocher ». Cette course, cette mêlée (*scramble*), qui s'est jouée sur l'Afrique entière, à partir de 1885, pendant une vingtaine d'années. Tandis que Stanley, à coups de dynamite — ce qui le fera appeler le « casseur de rochers », (*Bula Matari*) —, s'installe à Vivi, à la limite amont du bas Congo navigable, Brazza remonte l'Ogooué. Sur l'un de ses affluents, la Mpsa, il établit Franceville, la station hospitalière et scientifique prévue. Ensuite il poursuit son voyage, franchit la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Ogooué et du Congo et atteint le Pool. Là il établit des contacts paisibles avec les populations rencontrées. Avec le roi Makoko, qui a souveraineté sur le pays des Téké et qui est fort considéré parmi les Kongo, il passe un traité rédigé en bonne et due forme, le 10 septembre 1880. Par un deuxième acte, signé le 3 octobre 1880, il se fait octroyer un territoire sur le Pool pour y installer une station française. Il agit efficacement. Il est conscient que déjà une course s'est engagée entre lui et Stanley, entre Léopold II et la République française dont il s'estime le représentant. Comme le conseillait le roi des Belges à Stanley justement, il pratique la politique du fait accompli. En cette occurrence la discrétion est de rigueur, aussi, lors d'une rencontre avec Stanley qui le convie à déjeuner, un peu étonné de le voir il est vrai, l'entrevue est plutôt froide. Brazza ne dit rien de ses accords passés avec Makoko. Ce n'est qu'ensuite que des missionnaires anglais, puis Stanley lui-même se heurtent à Malamine, sergent sénégalais laissé par Brazza au bord du Pool, à la garde du pavillon. Malamine d'ailleurs a l'art d'établir la réputation de Stanley dont il affirme aux riverains du Pool qu'il est anthropophage.

Stanley ne pardonnera pas tout cela à Brazza, ce qui l'amènera lors de l'un de ses retours en Europe, de passage à Paris, à ironiser « sur les initiatives de Brazza et sur les haillons de Malamine » (Brunschwig). On retrouvera cette vindicte dans les propos de Stanley à Berlin lors de la Conférence africaine, en 1884-1885. En attendant Brazza quitte le Congo et revient à la côte par deux cours d'eau qu'il découvre et reconnaît : le Niari (Niadi) et le Kouïlou (Quillou). Cette nouvelle voie est plus directe pour atteindre l'océan, son intérêt stratégique est évident pour pénétrer à nouveau dans la région du Pool. Le pays du Niadi-Quillou va devenir un enjeu entre l'Association internationale du Congo et la France.

Mais tout cela aurait pu ne pas avoir de conséquences durables pour la politique coloniale française, si le retour de Savorgnan de Brazza à Paris n'avait pas coïncidé avec la nécessité pour le gouvernement français de calmer une opinion publique qui venait d'apprendre que les Anglais avaient évincé les Français de l'Égypte, gardienne du canal de Suez construit par un Français et nouvelle route

vers les Indes, la Chine et l'Indochine. « Rompant avec la tradition de la ratification par simple décret des traités avec les chefs noirs, [Duclerc] soumit aux Chambres la ratification solennelle du traité de Makoko » (Brunschwig). Brazza retourne au Congo en tant que « commissaire de la République dans l'Ouest africain », avec un solide budget et l'ambition de poursuivre son exploitation et d'étendre la domination française.

Mais Stanley a terminé la route Vivi-Léopoldville qu'il a fondée en décembre 1881. Il a, lui aussi, négocié avec Makoko et avec les chefs locaux. De plus il a amené sur le Pool un petit bateau à vapeur, l'*En Avant*, avec lequel il va entreprendre la remontée du haut Congo. Malgré l'action de Brazza, il a rempli le principal de son contrat avec l'AIC, fondant des stations tout au long de la route qui double les rapides et joint les deux parties navigables du Congo. Il faut sept jours à un porteur avec sa charge pour joindre Vivi à Léopolville. Commence pour Stanley, Brazza et leurs compagnons, une période de prise de possession de la région, conformément aux instructions de leurs mandataires. Les stations de la France et de l'AIC se multiplient et se dispersent, au fur et à mesure de la pénétration, entre le Congo et le Kouïlou-Niari.

Tout cela n'arrange pas les affaires de Léopold II. On commence un peu trop à parler du Congo et de l'Afrique équatoriale dans les chancelleries. Agir dans la discrétion hospitalière, scientifique, philanthropique et civilisatrice n'est plus satisfaisant. Les stations de l'AIC risquent d'être englobées dans une entité coloniale soumise à une puissance étrangère, ce qu'il ne veut en aucun cas. Dès lors la Société internationale de transports s'efface devant l'organisation et la fédération des petits États nègres sous le pavillon de l'Association internationale. Probablement Léopold II songe déjà à faire reconnaître son pavillon par des puissances amies qui donneront un caractère nettement international et politiquement acceptable à son entreprise. L'intérêt tout nouveau que va montrer Bismarck pour l'Afrique viendra à point pour amorcer cette politique du pavillon. Intérêt qui va se traduire par le projet de réunir à Berlin une conférence internationale sur les questions africaines.

### En marge de la Conférence internationale africaine

Malgré l'extension continue des conquêtes coloniales, notamment en Afrique, les opinions publiques européennes y sont peu sensibles. Ça se passe chez les

nègres, la plupart du temps ce sont des affaires de militaires et le jeu politique européen est beaucoup plus soumis aux soucis des industriels, des marchands et des financiers, des hommes d'affaires en bref, qu'à la découverte et à la civilisation d'un continent qui relèvent à leurs yeux de l'aventure romantique. Ainsi lorsqu'on lit *la Revue des Deux Mondes* des années 1884 et 1885, on n'y trouve rien sur la conférence de Berlin, et tout juste un article louant Bismarck de sa politique coloniale, toute nouvelle, qui fait bisquer les Anglais. « L'Angleterre n'a point réclamé, mais plus d'un Anglais s'est indigné, car plus d'un Anglais a pour principe que tout pays qui n'a pas encore de maître appartient virtuellement à l'Angleterre. Ce n'est pas l'opinion de Monsieur de Bismarck, il l'a bien fait voir. » G. Valbert, auteur de l'article, exprime bien l'idée qu'ont les lecteurs de la revue, gens d'ordre et d'aisance, représentatifs de la bourgeoisie bien-pensante dans laquelle se recrutent les hommes d'affaires, lorsqu'il écrit ensuite : « Il est également certain que les nègres anthropophages ont quelquefois l'entendement un peu dur, qu'ils ne respectent que les gens qui leur font peur et qu'ils ne croient à la force que lorsqu'ils la voient et qu'ils la palpent » (*La Revue des Deux Mondes*, LIV<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> période, t. 66, nov.-déc. 1884).

Les Anglais considèrent effectivement qu'ils ont tous les droits. Ils mènent dès 1882 une partie d'intimidation et de patte de velours avec les Portugais qui préfèrent les avoir comme alliés que comme éventuels adversaires. « Le 26 février 1884 l'Angleterre et le Portugal signaient entre eux une convention par laquelle la première de ces puissances reconnaissait la souveraineté de la seconde, non seulement sur le littoral compris entre Banana et Massabé, mais jusqu'à Nokki » (*Le Mouvement géographique* du 22 février 1885). Bien que cette convention garantisse totalement les activités des sujets britanniques sur le fleuve Congo, elle est mal reçue à Londres. Comme elle soumet les ressortissants des autres nations à des contrôles de police et de douane à l'embouchure du Congo, Allemands, Belges, Hollandais et Français, qui ont quelques intérêts dans cette région, s'insurgent. Bismarck fait savoir que « le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur ne pourrait accepter l'application des clauses du traité aux sujets allemands » (1<sup>er</sup> juin 1884). Les Français ont leur voie de pénétration par l'Ogooué et Kouïlou-Niari, mais l'Association internationale du Congo se trouve dans une position difficile. « L'Association était, par le fait de ce traité, rejetée dans l'intérieur des terres et se voyait barrer son débouché naturel vers l'océan par les possessions et les douanes portugaises. C'est pour obvier dans la limite du possible, à la

situation désastreuse que lui faisait le traité anglo-portugais, que l'Association tourna alors ses efforts vers le bassin du Kouïlou » (*MG*, 22 février 1884).

Mais elle n'en reste pas là, elle cherche à se faire reconnaître comme gouvernement d'un État libre. Elle multiplie les démarches diplomatiques. Deux axes, semble-t-il, structurent alors ses actions : faire reconnaître son drapeau, internationaliser le Congo, voie royale de pénétration au cœur de l'Afrique équatoriale. C'est ainsi qu'à l'instigation du général Sanford, américain ami de Léopold II et membre de l'AIA, le Sénat américain, dans sa séance du 10 avril 1884, reconnaît l'Association comme « pouvoir dominant » dans le bassin du Congo et son drapeau comme celui d'un gouvernement ami. Le 15 juin 1884, *le Journal des voyages* annonce : « La plus importante nouvelle concernant cette colonie est celle de l'entente entre le gouvernement français et l'Association internationale qui met fin à tant de causes de conflit sur les rives du Congo. La France est reconnue "héritière" des territoires ouverts au commerce européen possédés par l'Association. En compensation elle facilitera l'œuvre entreprise par celle-ci. Toutes les questions de possession seront réglées à l'amiable à la satisfaction des deux parties. L'Association et monsieur de Brazza peuvent donc agir de concert sur le grand fleuve, le but étant le même, toute rivalité disparaît. » La France cependant, tout en reconnaissant l'Association et ses possessions, ne reconnaît pas encore son drapeau comme celui d'un gouvernement ami d'un État indépendant. À vrai dire, Jules Ferry est même persuadé que cette Association va échouer et que la France en sera l'héritière, c'est pourquoi il a passé cet accord les 23-24 avril 1884, en échange de sa participation à la conférence de Berlin que Bismarck engage la France à patronner avec l'Allemagne. On peut voir, selon toute vraisemblance, dans la démarche de l'Allemagne pour réunir cette conférence, le résultat de la politique de persuasion de Léopold II. En effet, l'Allemagne reconnaît le drapeau de l'Association le 16 octobre 1884. Cette reconnaissance s'accompagne, le 8 novembre, d'un croquis que Léopold II présente : « le futur État indépendant y comprenait tout le bassin au sud de l'Oubangui, à l'exclusion du Katanga et des territoires dépendants du Sultan de Zanzibar » (Brunschwig). Déjà depuis le début de 1884 il y a eu un échange de correspondance entre Berlin et Paris pour mettre sur pied une conférence internationale africaine où il ne sera question que d'internationaliser le Niger et le Congo, grandes voies fluviales, en se référant à ce qui a été fait pour le Danube, en Europe, et des formalités souhaitables pour rendre valables les annexions ultérieures sur le continent africain. Mais les directives de Jules Ferry sont très



restrictives. « Il peut arriver, par exemple, que des tentatives soient faites pour amener la Conférence à se prononcer sur les droits revendiqués par l'Angleterre, le Portugal ou l'Association internationale africaine sur les territoires du Niger ou du Congo. De semblables suggestions devraient être rigoureusement écartées, toute question de souveraineté territoriale ou de protectorat étant en dehors du programme qui a été proposé aux puissances intéressées, après avoir été arrêté entre la France et l'Allemagne » (Jules Ferry).

On a dit l'indifférence des politiciens, des hommes d'affaires, de l'opinion, pour les questions africaines. La conférence est laissée aux diplomates en poste à Berlin. La France y est représentée par son ambassadeur, le baron de Courcel, qui ne sait pas grand-chose de l'Afrique. Il est cependant assisté de quelques experts dont le docteur Ballay, compagnon de Brazza, et Desbuissons, un géographe des Affaires étrangères capable de dessiner ou d'interpréter toute carte utile. La Belgique, au contraire, envoie un représentant surinformé, le baron de Lambermont, qui connaît tout de l'Afrique et de l'exploration de sa partie centrale. Il est, de plus, entouré de spécialistes avertis dont Banning. Enfin toute l'équipe du roi travaille pour lui. A. J. Wauters publie dans chaque numéro du *Mouvement géographique* des articles fort bien illustrés de cartes précises et extrêmement documentées. Un travail intelligent de géographe. Cependant son objectivité penche nettement vers celle de Léopold II et on peut se demander, à le lire avec le recul d'un siècle, si certaines informations ne sont pas quelque peu minimisées ou oubliées, d'autres au contraire montées un peu trop... Les États-Unis sont représentés par leur ambassadeur à Berlin, accompagné notamment de Sanford et de Stanley qui ne cessera tout au long de la conférence de se vanter et de dénigrer Savorgnan de Brazza.

On ne va pas revenir sur les péripéties de la conférence dont le résultat est sans surprise. Mais il faut noter cependant quelques points significatifs qui achèvent d'exposer le parcours de Léopold II, depuis ses projets de jeune duc de Brabant, jusqu'à sa souveraineté sur l'État indépendant du Congo.

- *D'abord la déclaration préliminaire* du délégué américain qui le premier met les droits de l'Association internationale du Congo sur le tapis. « Une association internationale, composée d'Européens et d'Américains s'est formée sous le haut patronage d'un Européen philanthrope... L'organisation de l'Association a été dictée par des principes de civilisation et d'humanité. Il faut reconnaître la légalité de ses actes, sinon considérer ses membres comme de simples pirates. Dans ce dernier cas il n'y aurait dans toute cette région ni lois ni justice... Le président

des États-Unis... a reconnu le gouvernement actuellement établi par elle et le pavillon qu'elle a adopté. [Le gouvernement des États Unis] désire en conséquence voir donner la plus grande expansion à la délimitation des territoires qui devront être soumis aux bénéfices de cette règle, en réservant toutefois les justes droits territoriaux des autres gouvernements » (Acte général de la conférence).

La conférence bascule dans le sens prévu par Léopold II. On crée une commission avec l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Portugal, pour donner « une base utile aux travaux de la conférence [et] fixer d'abord ses vues sur ce point », c'est-à-dire sur la délimitation des territoires revendiqués par chacun dans le bassin du Congo et de ses affluents.

• *Ensuite la durée de la conférence*, du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, plus de trois mois, avec de longs repos entre les séances plénières pour laisser le temps aux commissions de faire leur travail et aussi à l'Association de se faire reconnaître par toutes les puissances invitées. Strauch déploie une grande diligence : le 16 décembre 1884 la Grande-Bretagne reconnaît l'Association, le 19 c'est le tour de l'Italie, le 24 celui de l'Autriche-Hongrie, le 27 signent les Pays-Bas et le 7 janvier 1885 l'Espagne, le 5 février la France puis la Russie, la Suède et la Norvège le 10 février, le Portugal le 14, le 23 le Danemark, enfin la Belgique signe le 25 février. La Turquie a donné son accord de principe, mais ne signera pour des raisons pratiques que le 10 octobre 1885. Quant aux États africains, ils sont absents de la conférence et le sultan de Zanzibar en sera ulcéré. Ces accords sont tous construits en des termes voisins, mais seuls quatre d'entre eux méritent quelque attention : celui de l'Allemagne qui s'est référé à un croquis, sans le Katanga, proposé par Léopold II le 8 novembre, et qui reçoit une deuxième carte avec le Katanga le 24 décembre. Cette deuxième version de la représentation du bassin conventionnel du Congo ne provoque aucune réaction de la part des Allemands.

On peut s'interroger sur cette modification d'importance. On a prétendu que c'était sans préméditation que Léopold avait élargi le domaine qu'il incorporait dans le nouvel État. Je n'ai aucune preuve du raisonnement que je vais faire si ce n'est que le roi des Belges a bien trop calculé jusqu'à présent pour que l'on puisse considérer cela comme une lubie. Pourquoi ne pas émettre plutôt l'hypothèse qu'il a eu l'audace d'arrondir son avoir en jouant sur l'ignorance en géographie des diplomates qu'il a comme interlocuteurs. En effet la géographie assiste avantageusement le souverain belge. *Le Mouvement géographique*, par les

articles d'A. J. Wauters, accompagnés de cartes toujours bien ciblées, rend évident ce qui ne l'était pour personne. Et on doit reconnaître que ces cartes sont les plus exactes que l'on puisse trouver à l'époque. On imagine volontiers que Léopold II se dise que du moment que la situation évolue si vite que, d'un numéro à l'autre du journal de l'Association, on voit des informations géographiques nouvelles publiées, il peut jouer de cela. Avec Bismarck tout se passe bien. Voici un précédent d'établi. Mais les gros morceaux sont la Grande-Bretagne et la France. Et là, il a de la chance ou, bien informé, du savoir-faire. En effet « l'Angleterre lui donna son accord de principe le 16 décembre, sans précision de limites » (Brunschwig). Il est probable que les limites proposées à Bismarck seront celles qu'acceptera l'Angleterre. Il adresse donc une deuxième carte à Bismarck, puis fait ratifier par les fonctionnaires du Foreign Office l'accord des Anglais en présentant la même (deuxième) carte qu'aux Allemands. Pour les Français la chose est plus simple. Jules Ferry ne donne son accord qu'après que Léopold eut renoncé au Kouïlou-Niari. D'autre part, il est persuadé de l'échec très prochain de la politique léopoldienne, or il y a un droit de préemption sur le nouveau territoire, donc tout agrandissement de celui-ci ne peut que convenir à la France.

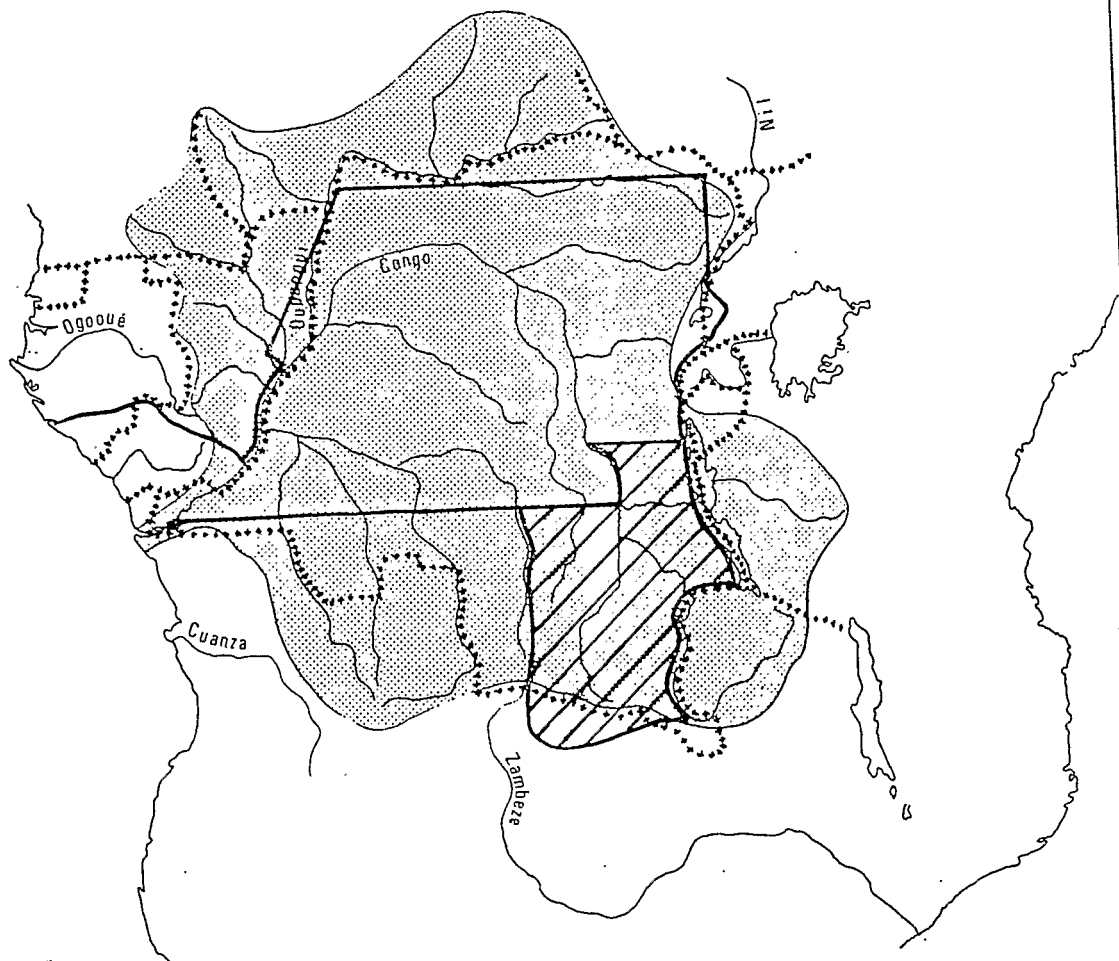
Le Katanga ne pouvait être seulement une région quelconque pour Léopold. C'est un article du *Mouvement géographique* du 7 avril 1889 qui m'incite à le penser. A. J. Wauters écrit : « Le Katanga est ce pays célèbre dans toute l'Afrique centrale par ses richesses minérales. Le cuivre du Katanga sert aux transactions commerciales dans toute la région qui s'étend entre le Kwanga et le Tanganyika. Partout, sur tous les marchés, on rencontre ses lingots sous forme de croix de Saint-André. Reichard a visité ces mines en 1884. Elles étaient, à cette époque, inexploitées, Msiri, le chef du Katanga, en défendant l'approche... Reichard a confirmé également la présence de l'or, révélée par Cameron. » Il est donc évident que l'homme le mieux informé d'Europe sur ces questions et qui avait accueilli à bras ouverts Cameron, en 1876, en son palais, pressentait l'intérêt minier du Katanga. A cela vient s'ajouter que tout ce qui autorisait Léopold II à s'installer sur les grands lacs du rift africain ne pouvait que lui convenir. Le quatrième accord, avec le Portugal, est plus difficile. Il faut les pressions de l'Angleterre et les bons offices de la France pour que les Portugais cèdent. Il est vrai qu'ils ont le sentiment de payer l'addition. Leur antériorité historique sur la côte ne fait pas de doute, mais leur réputation n'est pas bonne. Livingstone avait écrit : « Le gouvernement britannique rendrait un vrai service au Portugal s'il oubliait les



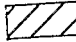

prétentions de celui-ci à posséder une province qui, sans autre bénéfice que d'en faire parade aux yeux de l'Europe, lui assure le plus mauvais renom de la Chrétienté. » Et A. J. Wauters se fait un devoir de le rappeler. Il revient sur cette appréciation en plusieurs occasions. Ainsi le 16 novembre 1884, à propos des « arrière-petits-fils de Diego Cao » il écrit : « Mais il est probable aussi qu'ils y trouveront des voix autorisées pour leur répondre qu'un pays qui, depuis trois siècles, n'a cessé de donner au monde les preuves les plus manifestes de son incapacité civilisatrice, ne saurait prétendre à être choisi par l'Europe et par l'Amérique pour tuteur du progrès le long de la grande voie fluviale de l'Afrique centrale. »

En outre, on lui fait payer sa tentative de s'approprier les droits de navigation sur le bas Congo. Bref il fait les frais de la nécessité stratégique qu'il y a pour Léopold II d'avoir un accès à l'océan. Sentant bien cela le Portugal entreprend des actions d'occupation pendant la Conférence, dépassant ses limites historiques de 5°12' de latitude sud et le fleuve Tchiloango au nord de Cabinda (au détriment de la France) et occupant Banana. L'appropriation de la rive droite depuis l'embouchure jusqu'aux rapides et au-delà, qui crée un couloir d'accès à l'océan de 27 km et isole l'enclave de Cabinda, en est le résultat. Sans compter l'obligation où il se trouve de démontrer la réalité de son gouvernement sur l'arrière-pays, en Angola. Les Portugais seront en discussion frontalière avec les Belges jusqu'en 1935, sans que l'accord se fasse officiellement sur les conditions d'appropriation de l'embouchure du Congo.

### L'établissement des frontières de l'État indépendant du Congo

Le Congo est voie internationale, ainsi en a décidé la conférence de Berlin. Mais pour que ce ne soit pas une décision de principe seulement, la liberté de circulation est étendue aux voies terrestres (chemin de fer dès 1898) qui permettent de doubler les rapides entre Matadi et Léopoldville, dans le district des Cataractes et à travers les Monts de Cristal. On a défini aussi, à Berlin, les modalités acceptables d'occupation et les conditions à venir de la colonisation de tout nouveau territoire. « Les puissances reconnaissent l'obligation d'assurer dans les territoires occupés par elles sur les côtes du continent africain l'existence d'une activité suffisante pour faire respecter des droits acquis, et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit » (Actes de la conférence). C'est en vertu de cette occupation que



-  Bassin du Congo
-  Limites du territoire revendiqué par l'Association Internationale du Congo
-  Le "Katanga" adjoint au futur Etat du Congo en dec. 1884
-  Frontières actuelles

L'ETAT HYDRO-GRAPHIQUE

l'autorité portugaise a été contestée en plusieurs points de la côte atlantique et de l'arrière-pays. C'est également à partir de cette exigence que commence véritablement « la course au clocher », expression qui connote bien une conquête européenne, comme si, latente, s'exprimait là l'ambition de transformer les paysages de savanes ou de forêts en paysages du pays de Kent ou du Bassin parisien. Dès lors les populations indigènes, qui n'ont point été consultées en cette affaire, le seront encore moins. On voit émerger la notion de « zone d'influence » qui va justifier toutes les concurrences internationales, notamment France-Angleterre.

Quoi qu'il en soit le souci de Léopold II, souverain (à titre personnel) du nouvel État, est d'établir ses frontières. Bien que l'unanimité ait été acquise la veille de la clôture de la conférence, sur sa création, les puissances ne sont pas allées jusqu'à laisser toute liberté d'extension à l'État indépendant du Congo.

Certes on lui a attribué le bassin du Congo, dont nul encore ne sait vraiment les limites. Une discussion assez passionnée a d'ailleurs lieu à propos de la délimitation, et même de la définition, de ce bassin. C'est qu'à ce moment-là, la conférence n'énonçait plus de louables généralités sur ce qu'il conviendrait de faire ou de ne pas faire en Afrique, mais déjà proposait un début de découpage. La notion de « bassin conventionnel » apparaît alors et, avec elle, le début de l'approche géopolitique.

Il s'agit en effet de préciser le périmètre, contenant sûrement le bassin du Congo, qui doit être soumis aux termes de la convention de liberté du commerce et du transit retenue par la conférence. Les géographes sont appelés à s'exprimer et dès le lendemain de la Conférence, en mai 1885, A. J. Wauters ne s'en privera pas (cf. carte). En attendant les uns préconisent le périmètre le plus englobant possible et de larges couloirs de libre-échange depuis les deux océans, c'est la position américaine (Sanford, Stanley) ; les autres sont plus restrictifs, la France notamment (Courcel) qui sera, avec le Portugal, la puissance la plus soupçonneuse vis-à-vis des intentions de Léopold II. Aussi on se met d'accord sur des frontières théoriques qui devront être précisées au fur et à mesure des explorations. Elles s'appuient sur des lacs et des cours d'eau repérés ou déjà reconnus et, ailleurs, soit sur des parallèles ou des méridiens, soit sur d'autres lignes idéales : de la source de telle rivière, en droite ligne jusqu'à tel point idéal d'intersection d'une autre rivière avec un méridien, ou la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Zambèze, ou du Congo et du Bahr-el-Ghazal. Les conditions

d'accès au nouvel État, depuis l'océan Indien, sont débattues et l'accord sera renégociable à terme.

Mais Léopold II ne serait pas lui-même s'il ne cherchait pas à mener sa politique d'extension. Utilisant la géographie et la dialectique politique, il est habile en géopolitique. Il a quelques idées-force. Il va s'évertuer à les concrétiser. Ainsi, il aura affaire avec le Portugal, la France et la Grande-Bretagne. Il faut un accès à la côte atlantique, il l'obtient dès la Conférence, on l'a dit. Par la suite, l'État indépendant, puis le Congo belge, passera onze actes bilatéraux avec la France, onze également avec la Grande-Bretagne et vingt et un avec le Portugal. Pour bien préciser les frontières du bas Congo avec le Cabinda et le Congo français, des commissions de tracé des frontières se mettent au travail. C'est une région déjà très parcourue et occupée (cf. carte), le tracé en est décrit avec une très grande précision, des bornes sont implantées dans les années qui suivent.

Autre chose est la délimitation des frontières du haut Congo. Léopold II veut le bassin intégral du fleuve, sauf là où déjà la France est indubitablement installée. Il a cédé le Kouïlou-Niari contre la reconnaissance de son pavillon et une forte somme d'argent qu'il ne recevra jamais, mais il revendique plus au nord des territoires également revendiqués par la France. La course Stanley-Brazza se poursuit. Et l'on voit apparaître une cartographie abondante concernant les affluents de rive droite du Congo. Chaque nouvel explorateur apporte des informations, souvent contradictoires, et certains qui ont bien choisi leur camp font de la rétention d'information. Ainsi se lève un long débat sur le tracé supposé de l'Oubangui et sur l'Uélé qui est, ou n'est pas, le haut cours de l'Oubangui. A. J. Wauters, dès mai 1885, sort une carte audacieuse. Il se fonde astucieusement sur les débits d'amont et d'aval du fleuve et de ses affluents et, compte tenu de ceux-ci, constate qu'il lui manque « une grande rivière » pour avoir son compte d'eau. Il en déduit le cours de l'Oubangui dont il dessine le tracé supposé (cf. carte) : « nouveau tracé hydrographique du Congo septentrional et de ses affluents, dressé d'après l'exploration de M. Grenfell et l'hypothèse de M. J. Wauters ». Il signale que « la rivière Liboko est désignée par les indigènes sous le nom de rivière de l'Oubangui » (*MG*, année 1885, p. 42). On a dit que la découverte de Greenfell était connue de Léopold II avant la fin de la conférence de Berlin. Il en aurait retardé l'annonce car celui qui possédait de telles informations à l'insu de ses partenaires devenait maître du jeu. Cependant ce n'est là qu'une hypothèse, on ne possède aucun document sur ce point.

La concurrence est dure. Il semble que Brazza ait aussi découvert l'Oubangui.

Cela lui est contesté. On lui fabrique du côté de Bruxelles une rivière bouc émissaire, la Licona (on peut se demander si *licona* n'est pas simplement l'altération d'un bout de phrase en *lingala*, langue des gens du fleuve. « *Mayi esali kuna* » : la rivière est là-bas... en toute hypothèse), pour le décharger de l'invention beaucoup plus stratégique de l'Oubangui. « Le litige entre la France et l'État du Congo, touchant à la délimitation des frontières sur le haut Congo, est toujours pendant. L'État du Congo, conformément à la convention du 5 février, est prêt à reconnaître à la France le bassin entier de la rivière Licon-Nkondja, que lui concèdent le traité et la carte qui lui est jointe. La France, s'appuyant sur une hypothèse cartographique sans valeur émise par M. de Brazza, réclame, en outre, tout le bassin de l'Oubangui, découvert par M. Grenfell » (*MG*, juillet 1886). Quoi qu'il en soit, dès l'information assurée, le docteur Ballay va prendre position sur la nouvelle rivière. Vives réactions, protestations de l'État du Congo, tandis que la diplomatie française soutient Savorgnan de Brazza et l'action du docteur Ballay. En Belgique on écrit : « Il s'autorisa de la coïncidence de son confluent avec le point présumé de jonction de la Licona pour soutenir que c'était l'Oubangui qui se trouvait visée dans la convention du 5 février et que, dès lors, tout son bassin, quel qu'il fût, faisait partie des possessions françaises. »

C'est alors qu'on rappelle que les limites sont impérativement appuyées sur le 17<sup>e</sup> degré de longitude est et le 4<sup>e</sup> degré de latitude nord. La convention du 29 avril 1887 reporte la frontière orientale de la colonie française du 17<sup>e</sup> méridien à la rive droite de l'Oubangui et interdit à l'État du Congo toute expansion territoriale vers le nord, au-delà du 4<sup>e</sup> degré de latitude.

Car Léopold II ne se satisfait pas de son bassin du Congo, comme les Français et les Anglais, il pense au Nil. La poussée sur le Bahr-el-Ghazal fait partie de ses projets et il est bien près de réussir. C'est une histoire qui commence avec un leurre propagé par un géographe, et pas n'importe lequel : Élisée Reclus. Il attribue « une rare fertilité » au pays du Bahr-el-Ghazal : « cinquante millions d'habitants vivraient à l'aise dans cette contrée » (cité par Brunschwig). Il y a de quoi rêver. Cette histoire durera jusqu'en 1898 et Fachoda. Outre sa fertilité présumée, la région apparaît comme la route naturelle de l'Afrique centrale vers l'Égypte. Aux yeux des stratèges, qui tient le haut Nil, tient l'Égypte. L'Angleterre considère déjà cette région comme lui revenant de droit car elle serait dans sa « zone d'influence ». La France fait le même raisonnement, car elle recherche un accès au Nil, voire à la côte est-africaine. C'est Le Caire-Le Cap contre le Gabon-Obock. Pour le moment les pillards madhistes y sévissent.



En attendant Léopold II agit. « Parmi les successeurs possibles de l'Égypte dans la province équatoriale les Belges figurent aux premiers rangs. Leurs prétentions sont justifiées par l'arrivée de l'expédition Van Kerckhoven sur le haut Nil. Le succès de cette expédition... a été préparé par un rude labeur de plusieurs années. Il forme la conclusion de l'expansion graduelle des Belges dans le bassin du Congo » (*Revue des Deux Mondes*, mai 1894).

Et A. J. Wauters explique toute l'action entreprise : « La conférence de Berlin ayant proclamé le Tanganyika mer libre, ouverte à chacun, il ne restait plus comme barrière au projet anglais que les 260 km susdits. Or, par la convention anglo-congolaise du 12 mai 1894, tandis que l'Angleterre donnait à bail à l'État du Congo le bassin du Bahr-el-Ghazal, l'État du Congo cédait à bail à l'Angleterre une bande de territoire reliant le nord du lac Tanganyika au sud du lac Albert-Édouard. Le rêve anglais était, dès lors, réalisé : les cartes anglaises allaient pouvoir désormais teinter de rouge l'Afrique du nord au sud, d'Alexandrie au Cap, sans aucune solution de continuité. Elles n'en eurent pas le temps, car les protestations s'élevèrent aussitôt. L'Allemagne n'admit pas cette bande de territoire anglais longeant la frontière occidentale de sa colonie et la France, s'appuyant sur la convention franco-congolaise du 29 avril 1887, refusa de reconnaître à l'État du Congo le droit d'occuper des territoires situés au nord du 4<sup>e</sup> parallèle. Il fallut céder et l'État signa avec la France la convention du 14 août 1894 qui, vers le nord, limite son action à la rivière Bomu et à l'enclave de Lado » (*MG*, année 1897, n° 41).

En Belgique on se soumet, mais en 1897 on ne manquera pas de souligner à propos de l'expédition Liotard-Marchand : « Les voilà au 30<sup>e</sup> degré de longitude ; en 1888 ils étaient arrêtés par le 17<sup>e</sup>. » Les Belges établis dans les vallées du M'Bomou et du Shinko abandonnent leurs stations, en contrepartie la France abandonne au profit de la Belgique son droit de préemption sur l'État du Congo. Les frontières congolaises reconnues par la France le sont aussi, séparément, par l'Angleterre. L'une et l'autre puissance veulent avoir les coudées franches dans l'exercice de leur conquête. Or, régler les questions de frontières avec l'État du Congo, c'est neutraliser les ambitions léopoldiennes sur le Bahr-el-Ghazal. Reste l'enclave de Lado qui assure un port fluvial et la libre navigation des bateaux congolais sur le Nil. Cette enclave est louée à bail « aussi longtemps que les territoires congolais formeront soit un État indépendant, soit une colonie belge », mais le bail sera dénoncé à la mort de Léopold II et la petite bande de territoire

soudanais qui est également restée sous l'autorité congolaise retournera au Soudan en 1906.

Lors de la conférence de Berlin on a également beaucoup discuté des grands lacs et de leur appropriation. Un consensus s'est dégagé sur la référence à la ligne médiane de chacun d'eux. Leur configuration grossièrement allongée nord-sud, sens de la cassure du rift est-africain, facilite cette forme de partage : on sait exactement où passe la limite.

Peu de difficultés frontalières à l'est et au sud-est de l'État du Congo, la question des lacs ayant été réglée à Berlin. Quelques anomalies cependant, comme cet étroit couloir qui donne à l'État un accès au lac Bangwelo par la rivière Luapula et « la bizarrerie de la ligne droite » qui, partant du lac Moëro jusqu'au lac Tanganyika, met la rivière Luvua, exutoire du lac Moëro, dans un pays, la petite ville de Pweto dans un autre, lui faisant perdre son accès au lac dont elle vit.

Ainsi également, en 1927, la ligne de chemin de fer du Katanga, en construction, mord sur la Rhodésie et un peu plus tard ce sera une route rhodésienne qui passera en territoire congolais. Dans les deux cas on rectifie la frontière. Il y a plus de difficultés pour déterminer la frontière avec l'Angola. Les Portugais n'ont pas accepté avec satisfaction les décisions de la conférence de Berlin et la délimitation de la frontière est l'occasion de nombreux litiges. Notamment le Portugal considère qu'au-delà du 17<sup>e</sup> degré de longitude est rien n'est clairement précisé, que les limites du bassin conventionnel ne sont pas acceptables en l'état sur ce tracé. Les rivières navigables Kwango et Kasai et leur bassin font l'objet d'accords laborieux. Il n'y a cependant dans cette affaire que des arguments fondés, de part et d'autre, sur un désir d'obtenir le plus de territoire possible, sans autre argumentation géopolitique.

Mais la géopolitique réapparaît à l'embouchure du Congo (Zaïre). On se souvient que le Portugal se considérait, avant 1885, comme souverain sur la totalité du bas Congo et sur la côte atlantique de part et d'autre du fleuve. Cette affirmation, cette prétention pour les autres puissances, a justifié la politique de Bismarck et la conférence de Berlin. Désormais l'Angola ne possède que la rive gauche du Zaïre (Congo). Mais, compte tenu de la puissance du fleuve, le chenal de navigation se déplace. La délimitation de la frontière à l'embouchure risque dès lors de le mettre tantôt en Angola, tantôt au Congo : situation pouvant devenir intenable en cas de conflit, malgré les actes de Berlin sur la neutralité et l'internationalisation du fleuve. Les discussions vont durer jusqu'en 1935, où une commission mixte tentera de résoudre la question. Ses conclusions ne seront

## HÉRODOTE

BOULVERT Y., « Le Problème de l'Oubangui-Ouellé, ou comment fut exploré et reconstitué un réseau hydrographique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », MRP ORSTOM, 1983 ; « La première exploration de l'Oubangui jusqu'aux rapides de Bangui-Zongo, par le pasteur Grenfell (février 1885) », ORSTOM, 1984. Archives du ministère (belge) des Affaires étrangères : Document (manuscrit) constitutif du Comité d'étude du Haut-Congo.

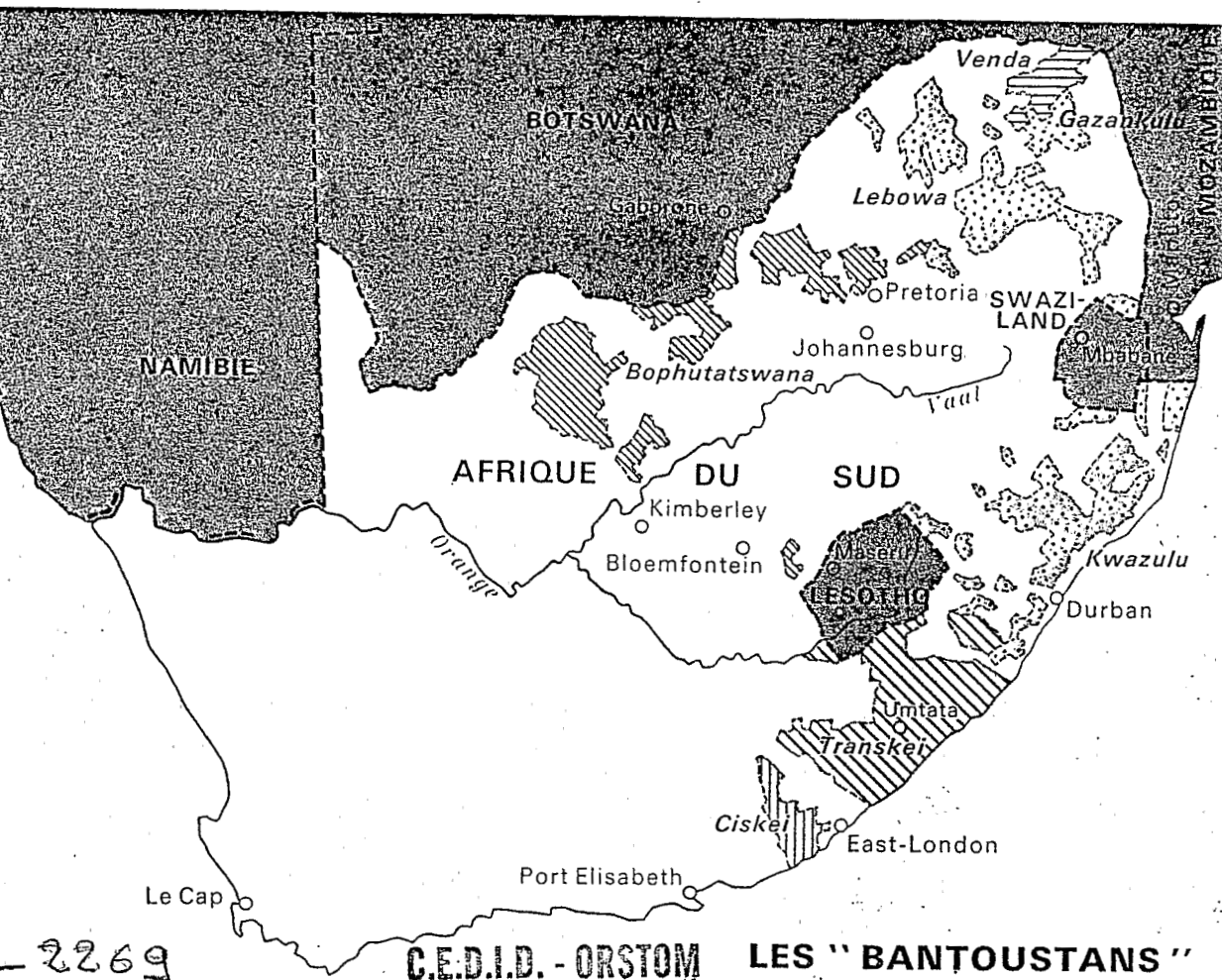
### 4. Ouvrages

- BANNING E., *L'Association africaine et le Comité d'étude du Haut-Congo. Travaux et résultats de décembre 1877 à octobre 1882, par un de leurs coopérateurs*, Bruxelles, INGB, 1882 ; *Le partage politique de l'Afrique, d'après les transactions internationales les plus récentes*, 1885 à 1888.
- BRUNDSCHWIG H., *Le partage de l'Afrique noire*, Paris, 1971.
- ENGELHARDT E., *Documents diplomatiques. Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale*, Paris, ministère des Affaires étrangères, 1885.
- ROBOLSKY H., *Acte général de la conférence de Berlin, suivi des traités des puissances signataires avec l'Association du Congo*, 1885.
- ROEYKENS A., *Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles*, Bruxelles, 1956 ; *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, 1876-1879*, Bruxelles, 1956 ; *Le Dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature, 1875-1876*, Bruxelles, 1956 ; *La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II, 1875-1888*, Bruxelles, 1957.
- STENGERS J., *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ?* Bruxelles, 1957.
- Et aussi les ouvrages généraux de PIRENNE H., DESCHAMPS H., HANOTAUX Ch. et MARTINEAU A.

# HÉRODOTE

revue de géographie et de géopolitique

## LE JEU DES FRONTIÈRES



2269

C.E.D.I.D. - ORSTOM

LES " BANTOUSTANS "

2<sup>e</sup> trimestre 1986

S-2269  
MAX

INV.02269  
n° 41 / 60 F